

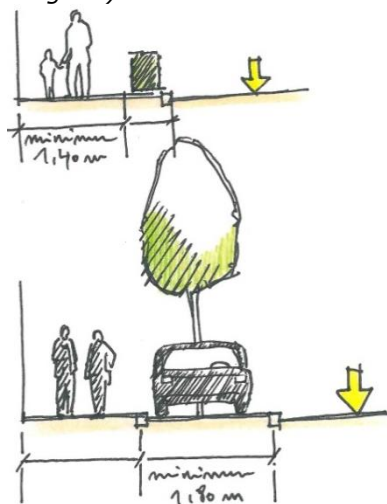
Les principes généraux d'aménagement à privilégier au sein des secteurs de projet (valeur indicative)

Les voies structurantes

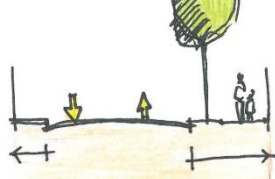
Il s'agira d'adapter l'aménagement au gabarit des voies tout en sécurisant et facilitant les modes de déplacements doux.

Selon la largeur de la voie, plusieurs principes peuvent être mis en œuvre, notamment :

Dissocier l'espace piéton et l'espace circulé (usage du végétal)



Privilégier la sécurisation d'un bas-côté lorsque la voie est trop étroite



Dissocier l'espace piéton et l'espace circulé (alignement d'arbres associé à du stationnement)

Réfléchir à l'intégration des déplacements cyclistes et à la mixité des usages

Les voies de desserte interne

Il est nécessaire de différencier les voies selon l'intensité envisagée des flux et leurs usages. Autant que possible, ces voies doivent être réalisées sous la forme de voie partagée, où la priorité est donnée aux piétons. Il s'agit de favoriser la mixité des usages sur l'espace public, en effaçant les limites entre chaussée et trottoirs.

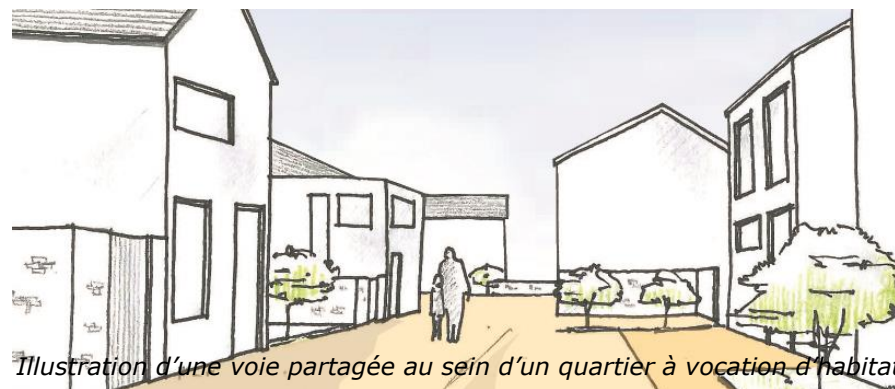


Illustration d'une voie partagée au sein d'un quartier à vocation d'habitat

Les voies douces

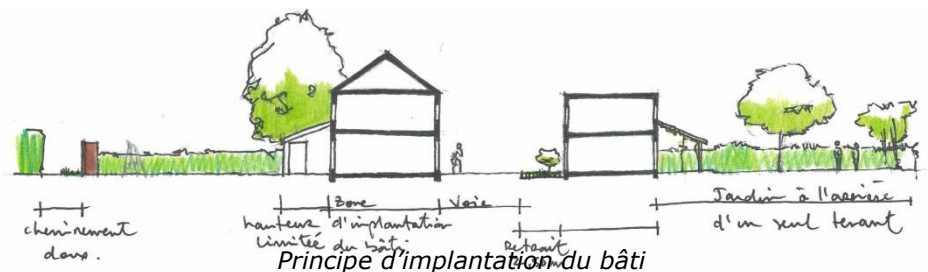
Les espaces exclusivement réservés aux modes doux devront être clairement identifiés, notamment par l'usage de la végétation et du mobilier urbain, mais également par leur gabarit. Les voies douces doivent favoriser les déplacements inter et intra quartiers et faciliter l'accessibilité des équipements et des commerces de proximité.



Exemples de voies douces (source : CAUE 76, CERTU)

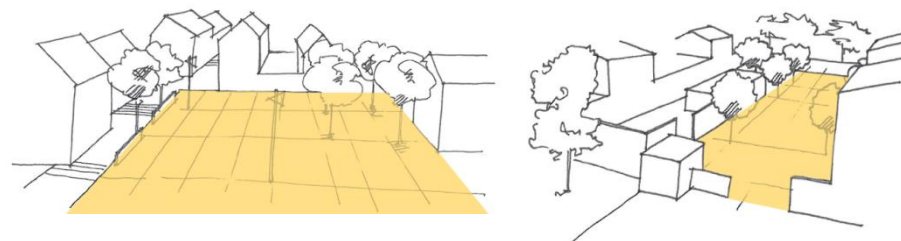
La préservation de l'intimité des espaces privés

Les transitions entre espaces privés et publics doivent permettre de préserver l'intimité de chacun. Côté rue, favoriser l'implantation du bâti en semi-mitoyenneté le long des voies de desserte permet de faire barrage au regard des passants. L'intimité du jardin, situé à l'arrière du jardin et d'un seul tenant, est ainsi protégée. Côté jardin, la vie privée peut être préservée, d'une part, par les éléments bâtis (annexes, murs de clôtures) et, d'autre part, par la trame végétale (haies, massifs boisés) qui limitent les vis-à-vis par rapport au voisinage.



La diversification des espaces publics

Il s'agit de créer des ambiances différentes et de rendre singulier chaque espace public. Enrichissant le paysage urbain, ils doivent être conçus, autant que possible, comme des espaces multifonctionnels (espace de jeu, de liaison, de stationnement, etc.) afin de favoriser des activités source d'animation au sein des quartiers.



Diversifier les types d'espaces : place urbaine, cour, venelle, etc.



Intégrer les dispositifs de gestion des eaux pluviales au sein des espaces verts



Situé au nord du bourg de la Terrière, ce secteur est destiné à accueillir, à long terme, de l'habitat pavillonnaire.

LES ENJEUX

- > Créer un espace paysager le long de la RD 105 b afin de développer une frange urbaine qualitative et limiter les nuisances liées au trafic automobile ;
- > Conserver des perspectives en direction du centre-bourg depuis la RD 105b ;
- > Favoriser les liaisons en direction du centre-bourg.

PROGRAMMATION

Surface du secteur : 2,9 ha

Surface urbanisable : 1,9 ha

Surface à vocation d'habitat : 1,9 ha

Nombre de logements estimés : 38 (20 log/ha minimum)

LÉGENDE

Principales affectations du sol

- Secteur à vocation principale d'habitat
- Espace paysager / Jardins potagers

Principaux équipements

- Requalification de l'axe : sécurisation des déplacements piétons, limitation de la vitesse automobile, etc.
- Principe de liaison douce
- Noue paysagère

Principes d'ordonnement

- Haie à préserver ou développer
- Cône de vue à préserver



LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- > Préserver les zones humides présentes sur le secteur
- > Conserver et créer les perspectives visuelles en direction du Bourg
- > Conserver le caractère paysager des Planches liés aux différentes cultures
- > Renforcer la trame verte et bleue sur le secteur

LÉGENDE

- NATURA 2000
- Zone humide à fort intérêt écologique
- Zone humide à très faible intérêt écologique
- Espace paysager actuel préservé
- Haie à préserver ou renforcer
- Espace de culture les Planches

